



Monsieur François FILLON
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 5 mars 2009
d.09-60

Monsieur le Premier ministre,

COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA DÉFENSE ET DES
FORCES ARMÉES

LE PRÉSIDENT

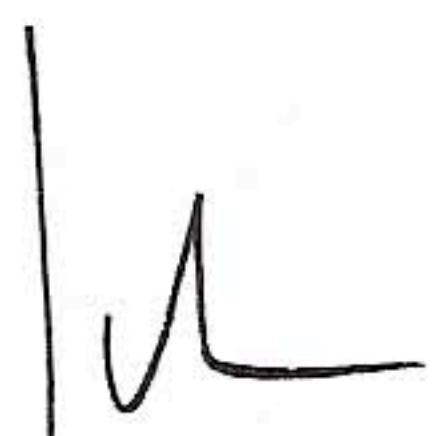
J'ai pris connaissance avec un grand intérêt du rapport de nos collègues de l'Assemblée nationale sur la question de la délimitation du plateau continental étendu à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Tout en étant bien conscient du raisonnement juridique développé par le Ministère des Affaires étrangères et européennes, qui se fonde sur la détermination de la zone économique exclusive rendue lors d'un arbitrage défavorable à notre pays en 1992, je crois toutefois comprendre que cette analyse n'est pas unanimement partagée au sein du Gouvernement. C'est la raison pour laquelle il me semble utile de poser le problème à un niveau plus politique, c'est-à-dire au vôtre, afin de prendre une décision qui affirme notre solidarité avec nos concitoyens de Saint-Pierre-et-Miquelon et l'intérêt que nous portons à ce que ses 6 000 habitants puissent disposer de ressources potentielles qui permettent leur développement.

Dans ce contexte, il me semble que la France devrait déposer, avant la date limite du 13 mai 2009, une lettre d'intention devant la Commission des limites du plateau continental, qui instruit ses demandes dans le cadre des Nations unies, faute de quoi nous renoncerions immédiatement à la possibilité même d'une négociation.

Sans préjuger du résultat, la défense des intérêts économiques de notre pays et de nos concitoyens paraît parfaitement légitime. J'ajoute que nos alliés canadiens sont engagés dans une négociation beaucoup plus importante, qui concerne les ressources du Grand Nord dont l'exploitation sera rendue de plus en plus possible par le réchauffement climatique. L'appui de notre pays face aux revendications d'autres puissances pourrait être un apport précieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Josselin de ROHAN